

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics et le Ministre des Affaires intérieures ont approuvé respectivement le 18 novembre 2024 et le 22 novembre 2024 la délibération du conseil communal du 7 octobre 2024 (point 11c de l'ordre du jour) portant confirmation du règlement temporaire d'urgence de circulation édicté par le collège échevinal le 14 août 2024 à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 91, route de Diekirch à Helmsange :

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 19 août 2024 de 07.30 heures jusqu'au mardi 15 septembre 2026 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la route de Diekirch, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de la maison numéro 91, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

## Stationnement interdit

Du lundi 19 août 2024 de 07.30 heures jusqu'au mardi 15 septembre 2026 à 18.00 heures, le stationnement est interdit dans la route de Diekirch, du côté impair, sur le tronçon longeant les maisons numéros 91-93, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

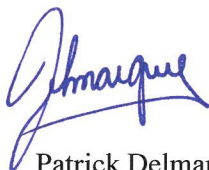
## Passage pour piétons (Signal E, 11a)

Du lundi 19 août 2024 de 07.30 heures jusqu'au mardi 15 septembre 2026 à 18.00 heures, un passage piéton est installé devant

- la maison numéro 85, route de Diekirch
- la maison numéro 93, route de Diekirch

Walferdange, le 9 décembre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

